

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 26 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. de Rougé, M. Fleury, M. Gehan, M. Lorenc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : M. Leblond (pouvoir à M. Gehan), Mme Patuel (pouvoir à M. Ségard), M. Maïa (pouvoir à M. Bezaud), Mme Leclerc (pouvoir à Mme Lamarque), Mme Hugot

Secrétaire de séance : Mme Lamarque

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour : création d'un poste à temps complet au sein des services techniques.

### 1/ Plan d'épandage boues station d'épuration (dépôt dossier loi sur l'eau, conventions avec les agriculteurs)

La Chambre d'agriculture a préparé le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de Béville. Les épandages sont prévus sur les parcelles de 4 exploitations agricoles situées sur les communes de Béville le Comte, Houville la Branche, Oinville sous Auneau et Saint-Léger des Aubées. Les surfaces concernées par l'autorisation représentent au total 57 hectares. La quantité de matières sèches à épandre est d'environ 25 tonnes / an. Aucun épandage n'a été effectué depuis la mise en service de la station d'épuration en 2012.

Les exploitants agricoles concernés sont M. Bruno Fleury (12 hectares sur Béville et Houville), M. Eric Van Cauwenberge (14.5 hectares sur Béville), l'EARL des Ouches (M. Genet - 14 hectares sur Oinville) et l'EARL Fourneau la Motte (M. Ballet - 16 hectares sur Saint-Léger). Une convention sera signée avec chaque exploitant agricole.

Veolia, exploitant de la station d'épuration, assure la préparation des boues (faucardage et broyage des roseaux 15 jours avant les épandages), la reprise des boues avec un godet, le transport jusqu'aux parcelles d'épandage et l'épandage des boues.

En cas de pollution des boues, 3 solutions alternatives sont prévues : enfouissement en centre d'enfouissement technique, incinération, ou compostage avec des déchets verts.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à déposer le dossier loi sur l'eau auprès des services de la DDT et à signer les conventions avec les agriculteurs concernés par le périmètre d'épandage (M. Fleury ne prend pas part au vote sur la question des conventions à signer avec les agriculteurs).

### 2/ Lotissement la Charmille - Compte-rendu annuel SAEDEL

La SAEDEL a transmis le compte-rendu annuel 2018 pour le lotissement la Charmille. Les travaux de viabilisation ont été achevés en 2018 (inauguration du lotissement en juin 2018). La commercialisation des lots se poursuit ; la moitié des 17 lots sont vendus ou réservés. Une première maison est habitée. Le bilan financier prévisionnel fait apparaître un excédent et la fin de l'opération est prévue en 2021.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des principaux éléments du rapport, approuve le compte-rendu 2018 de la SAEDEL.

### 3/ Marché de travaux d'assainissement (mise en séparatif)

Le cabinet BFIE a estimé le coût de l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement à 893 502 €. Le montant estimé de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est de 324 852 €, soit un reste à charge de la commune de 568 650 €.

Le cabinet BFIE a assuré l'ensemble des études du projet et préparé le dossier de consultation des entreprises. Il assistera la commune dans le suivi du chantier.

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation des travaux d'assainissement.

### 4/ Création d'un poste administratif et d'un poste aux services techniques :

Le conseil municipal doit autoriser la création d'un poste pour remplacer Christelle Tranchard (le poste est ouvert aux grades d'adjoint administratif et de rédacteur).

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste ouvert sur plusieurs grades (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et rédacteur).

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création d'un poste à temps complet au sein des services techniques, afin de remplacer Daniel Sanchez qui a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste à temps complet au sein des services techniques. Le poste est ouvert aux grades suivants (catégorie C) : adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, agent de maîtrise.

### 5/ Participation employeur mutuelle

La participation employeur pour le risque santé a été fixée en 2013 par délibération en fonction de la composition familiale : soit 15 €/mois pour l'agent de la collectivité, 10 €/mois au titre du conjoint adhérent à la mutuelle de l'agent et 10 €/mois par enfant à charge adhérent à la mutuelle de l'agent.

M. Ségard propose de revaloriser ces montants : 20 €/mois par agent, 13.5 €/mois pour le conjoint et 13.5 €/mois par enfant à charge.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la revalorisation des montants versés aux agents au titre de la participation employeur mutuelle.

### 4/ Questions diverses

Projet d'implantation antenne téléphonie Orange : le projet d'implantation est envisagé sur le terrain du silo à proximité de l'antenne de téléphonie Free. L'opérateur va réaliser l'étude d'implantation et soumettra à l'accord du conseil une convention d'occupation de la parcelle.

SICTOM : La société SEPUR chargée de la collecte a demandé la suppression des marches arrière des camions, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. L'information des habitants des voies concernées est prévue en juillet-août 2019 ; les modifications de la collecte seront appliquées à partir du mois de septembre 2019. Des points de collecte regroupés seront prévus pour les voies en impasse.

Projet de cession d'une parcelle d'environ 700 m2 à l'entreprise CPSM : M. Ségard expose que le terrain communal situé rue de la Bretonnière à côté des anciens locaux de l'entreprise GTM a été proposé à Mme Grandjean de l'entreprise CPSM pour la construction d'un local professionnel d'environ 150m2.

CCAS : Les muguets du 1<sup>er</sup> mai sont à distribuer aux personnes de plus de 80 ans. Le repas du 20 octobre aura lieu à Meaucé (cochon grillé).

Elections européennes le dimanche 26 mai : le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h au groupe scolaire. Les conseillers municipaux assureront les permanences. Un tableau des permanences est à compléter.

Déchèteries : la collecte des DDS (peintures, vernis...) a repris (un nouvel agrément pour cette collecte a été donné pour un an)

CDS Services : le rapport annuel environnement a été transmis pour information.

Parking du groupe scolaire – rue du Clos de la Butte : les marquages au sol ont été refaits (places de stationnement et passages piétons).

SIVOS : Mme Vérité informe les conseillers du projet d'aménagement d'une station de lavage et d'un poste de carburant pour les bus à Auneau. Les travaux prévus au mois de juillet 2019.

Agenda :

- Mercredi 8 mai – cérémonie du 8 mai avec la participation des correspondants allemands des élèves de CM2 – concert de l'école de musique de Sours à 15h.
- Vendredi 24 mai 2019 – conseil municipal
- Dimanche 26 mai 2019 – élections européennes

M. SEGARD

M. BEZAUD

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. DE ROUGE

M. FLEURY

M GEHAN

M. LORENC

MME OURY

MME TURLIN